

Abonnement saison automne hiver 2017-2018— CONTRAT LEGUMES « PETIT » PANIER

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage

amapbocagestmal@gmail.com

Siège social : Maison des Associations 40 ter square des Caraïbes 35400 St Malo

Je, soussigné(e)
membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2017, souscrit un abonnement pour la saison **automne hiver 2017-2018 (26 semaines)** d'un montant total de **188,50 € , le petit panier est à 7,25 €**. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins **une permanence distribution** (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- 1 règlement : **188,50 € le 4 octobre 2017**
- 2 règlements : **94 € le 4 octobre et 94,50 € le 3 janvier 2018**
- 3 règlements : **63 € le 4 octobre, 63 € le 6 décembre et 62,50 € le 7 février 2018**
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**Christophe Aubry**». (pour les membres adhérents prenant un abonnement en cours de saison , seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 4 Octobre 2017 au 28 Mars 2018**, entre **18h30 et 19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo**. Les vacances du producteur (incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de récolte de personnes absentes à la distribution pourront être remises à une œuvre caritative.

Fait à Signature de l'adhérent Signature du producteur
le.....

Abonnement saison automne hiver 2017-2018— CONTRAT LEGUMES «PETIT» PANIER

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage

amapbocagestmal@gmail.com

Siège social : Maison des Associations 40 ter square des Caraïbes 35400 St Malo

Je, soussigné(e)
membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2017, souscrit un abonnement pour la saison **automne-hiver 2017-2018 (26 semaines)** d'un montant total de **188,50 € , le petit panier est à 7,25 €**. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins **une permanence distribution** (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- 1 règlement : **188,50 € le 4 octobre 2017**
- 2 règlements : **94 € le 4 octobre et 94,50 € le 3 janvier 2018**
- 3 règlements : **63 € le 4 octobre, 63 € le 6 décembre et 62,50 € le 7 février 2018**
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**Christophe Aubry**». (pour les membres adhérents prenant un abonnement en cours de saison , seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 4 Octobre 2017 au 28 Mars 2018**, entre **18h30 et 19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo**. Les vacances du producteur (incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de récolte de personnes absentes à la distribution pourront être remises à une œuvre caritative.

Fait à Signature de l'adhérent Signature du producteur
le.....